

# Procès-verbal de séance du conseil municipal

## 7 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 7 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de FONTANES, se sont réunis à 20h30 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 novembre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### En présence de :

Roselyne VALETTE, Jean-François PLANAVERGNE, Corinne FONT, Jean-Pierre BROUQUIL, Morgane CALVET, Jean-Michel CANUT, Sébastien COIMET, Julien LEVIGNE, Dominique MACHEFERT, Christelle NAIL, Virginie SALAUN.

Corinne Font a été nommée secrétaire de séance.

---

### Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du 9 novembre 2020  
Le compte rendu est validé à l'unanimité.

Madame La maire informe que l'ordre du jour est modifié à savoir :

- ⇒ Suppression de la délibération concernant la cession de la concession BROUQUIL/REY Arlette. Seul, un courrier de réponse sera fait à Madame REY Arlette lui expliquant la législation en la matière.
- ⇒ Rajout de la délibération : vote de crédits supplémentaires DM n° 2 - 2020

### Délibérations :

#### **1. Pôle multiservices choix des nouveaux délégués, contrat d'affermage, cession de jouissance débit de boissons**

Madame La Maire fait référence à la délibération n° 55-2020 faisant l'objet de la résiliation du contrat d'affermage du Multiservices par les délégués DUBOSQ/VIEL.

Elle informe l'assemblée que suite à diverses consultations d'offres de candidatures, il a été retenu le choix suivant à savoir :

Mr CHAUBARD Quentin

Mme CHAUBARD Laetitia.

Madame la maire donne lecture du projet d'acte d'affermage, et précise que le contrat d'affermage a été revu au niveau de la durée : 3 ans au lieu des 10 ans des précédents délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'autoriser Madame la maire :

à signer le contrat d'affermage relatif aux locaux du pôle de services et la cession de jouissance de la licence IV à Monsieur Quentin CHAUBARD et Madame Laetitia CHAUBARD candidats retenus conformément aux projets exposés ci-avant, ainsi que tout autres documents, se rapportant à cette affaire.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

#### **2. Budget du lotissement des Ponces : Décision modificative n° 1 – 2020**

Madame la maire informe l'assemblée de l'obligation de faire réaliser une étude de sol Type G1 dans le cadre de la vente de terrains constructibles.

Elle rappelle qu'ayant délibéré en séance du 21 juillet 2020 pour la promesse de vente des lots 5 et 6 du lotissement des Ponces à la SCI des îles représentée par Mr CHASSAING Benoît et Floriane LAGARDE, nous avons obligation de procéder à une étude de sol comme le prévoit la loi en vue de la rédaction du compromis de vente chez Maître BOUZOU, notaire à LALBENQUE.

Cette dépense qui s'élève à 1 140 € TTC n'a pas été prévue au budget primitif 2020, Madame la maire propose les modifications suivantes :

Compte 6045 Achat études + 800 €

Compte 7015 Ventes terrains aménagés - 800 € Afin de régler la facture du bureau d'études géotechniques

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **3. demande de subvention à la région FRI pour le Remplacement et pose main courante et filets pare ballons au stade de foot**

Madame la Maire rappelle le projet de remplacement de la main courante au stade de Foot ainsi que les filets pare-ballons. Elle présente le devis de la société Mafran Collectivités pour un montant de 28 471.00 € HT

Soit 34 165.20 € TTC qui semble le plus convenable au niveau du coût et prestations attendues (matériel et pose).

Deux autres devis sont présentés, un seulement avec les matériaux sans la pose (Intersport) et l'autre SANIEZ SUD OUEST plus élevé.

Madame La Maire précise que ce dossier peut bénéficier d'une aide de la Région au titre du FRI à hauteur de 30% du projet.

#### **Dépenses H.T**

Travaux : 28 471.00.

#### **Recettes HT**

DETR : ..... 8 541.30

Département : ..... 2 847.10

FAFA : ..... 4 200.00

Région : ..... 8 541.30

Autre financement: 4 341.30

**Total : ..... 28 471.00**

Après en avoir délibéré le conseil autorise, Madame la maire, afin de pouvoir faire la demande de subvention et l'autorise à signer tous les documents relatifs

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **4. Annule et remplace les délibérations 52-2020 et 53-2020 Modification de financement : Remplacement et pose main courante et filets pare ballons au stade de foot : Demande de subvention à l'Etat et au département**

Madame la Maire rappelle le projet de la création d'une main courante au stade de Foot.

Elle fait référence à la délibération 52-2020 et évoque le nouveau plan de financement ci-dessous :

#### **Dépenses HT**

Travaux : 28 471.00

#### **Recettes HT**

DETR : ..... 8 541.30

Département : ..... 2 847.10

FAFA : ..... 4 200.00

**Région : ..... 8 541.30**

Autre financement : ... 4 431.30

**Total : ..... 28 471.00**

*Délibérations adoptées à l'unanimité*

### **5. Redevance Multiservices/ cession débit de boissons- Mois de Décembre 2020**

Madame la Maire fait référence à la Délibération 55-2020 faisant l'objet de la résiliation du contrat d'affermage du Multiservices (logement, multiservices, licence IV) au 31/12/2020.

Afin de permettre aux délégataires de libérer les lieux au 31-12-2020, l'activité du multiservices prendra fin au 15 Décembre 2020.

De ce fait, la redevance du mois de décembre sera réduite de moitié.

La somme sera donc de  $400.25 / 2 = 200.12€$  (bail local)

$11.53 / 2 = 5.80 €$  (débit de boisson) soit un montant de **205.92 €**.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## **6. vote de crédits supplémentaires décision modificative 2-2020**

Madame la maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il convient de voter l'ouverture de crédits supplémentaires afin de procéder au paiement de la facture du tracteur et de tenir compte de la reprise de l'ancien tracteur tondeuse. En effet, la reprise de l'ancien de tracteur tondeuse n'est pas intégrée dans le compte « 2188 autres immobilisations corporelles », mais dans le compte 775 de cessions d'immobilisations.

		Dépenses	Recettes
2188-231	Autres immobilisations corporelles	1700.00€	
775	Produits de cessions d'immobilisations		1700.00€

La délibération est adoptée à l'unanimité



### Informations diverses :

Madame la Maire informe l'assemblée des points suivants :

► CCID (Commission communale des impôts directs) : la direction départementale des finances publiques nous a transmis la décision de la désignation des commissaires titulaires et suppléants. L'information leur a été transmise.

► Assurance des bâtiments 20 rue des postes : suite à la cession de la gestion du bien par l'EPF à la commune, le contrat d'assurance de la commune a été révisé en conséquence.

► Remplacement de L'employé communal Mr FRABEL Thierry : Prévoir une liste des tâches et anticiper son remplacement afin de se positionner sur choix micro entreprise ou embauche salarié.

► Réflexion sur la définition d'activités dans l'ex grange au 20, rue des postes : le compte rendu a été transmis aux conseillers et aux participants. Les grandes lignes retenues sont donc :

- 1- Un lieu de vie comprenant une salle de type familial et des espaces de « bien-être » pouvant accueillir kiné, télémédecine, groupe de parole, coiffeur...
- 2- Support école comprenant le bureau de la directrice + soutien aux enfants en difficultés et salle de motricité et/ou récréation abritée.

Madame la maire en profite pour faire circuler les plans du pré projet au 20 rue des postes pour les conseillers qui n'en auraient pas pris connaissance.

► Retour sur l'appel des conseillers aux personnes vulnérables en période de confinement : un seul retour de Christelle Nail sur une personne seule à contacter qui ne se trouve pas dans la liste, Corinne FONT s'en charge.

► Madame la Maire sollicite l'assemblée afin de réfléchir à des actions à mener dans le domaine de l'environnement tel que le tri des déchets à titre d'exemple mais aussi sur la décoration du village en période de fin d'année. Elle précise que nous avons encore des dépôts sauvages auprès des points poubelles, que la situation s'est améliorée mais nous pouvons mieux faire car à ce jour c'est l'employé municipal qui se charge de récupérer les encombrants pour les amener à la déchetterie. Nous avons des progrès à faire dans le tri des déchets. A titre d'exemple, du verre se trouve dans les bacs verts.

La date du prochain conseil municipal est prévue le 11 janvier 2021 à 20 h 30.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.

La secrétaire de séance,  
Corinne FONT

La Maire,  
Roselyne VALETTE.